



N°	II-345 rect.
----	--------------

## **S O U S - A M E N D E M E N T**

à l'amendement n° II-345 rectifié de Mme PAPON, MM. TRILLARD  
et CÉSAR

<b>C</b>	
<b>G</b>	

présenté par

\_\_\_\_\_M.LAMBERT\_\_\_\_\_

### ARTICLE 45

Compléter le texte proposé par le I l'amendement n° II-345 rectifié pour insérer un nouvel alinéa après le quatrième alinéa (c) du 1° du 2 du I du texte proposé par le I de cet article pour l'article 244 quater U du code général des impôts par les mots :

, notamment les bouchements définitifs de portes et portes-fenêtres à l'aide d'un isolant en laine de mouton doublé d'un mur calorifugé ;

### OBJET

Murer définitivement les portes et fenêtres est encore la meilleure isolation